

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W19-436229

CA

ND: 25244

### Maladie

### Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

6069

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Bouyamour Nek

Date de naissance :

11-01-56

Adresse :

Tél. :

0700099922 Total des frais engagés : 621,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR BENJELLOUN Najib  
SPECIALISTE ORL

235, Boulevard Yacoub El Mansour  
App. No 5 - 10ème étage  
Résidence Al Yacoub  
T. 05 22 89 790

MUPRAS

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17 JAN 2020

Nom et prénom du malade :

BouyAMOUR Nek

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

otite ext

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

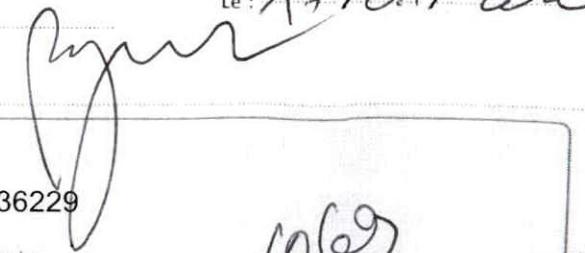
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 17/01/2020



### VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-436229

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 6069

Nom de l'adhérent(e) : Bouyamour

Total des frais engagés : 621,-

Date de dépôt : 17/01/2020

17/01/2020

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

RELEVE DES TAUX ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
17 JAN. 2020	C3 +KA0		300 100 400 DT	INP 34808795 JELLOUNA LISTE ORL S. El Mansour Blanche B ARLANC

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE SARANAZ</b> S.A.R.L.A.U 140 Lot Smaïda Lissasfa Casablanca	11/01/2020	221,40

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratique en indiquant la nature des soins.

### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

# CABINET ORL

Docteur Najib BENJELLOUN

SPÉCIALISTE O.R.L.  
OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge

Chirurgie de la Face du Cou

Exploration et Chirurgie de la Surdité et des Vertiges

Ex. Médecin à L'Hôpital 20 Août, Casablanca

Ex. Chef de Service O.R.L. à l'Hôpital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلوان

اختصاصي في أمراض وجراحة

الأذن - الأنف و الحنجرة

جراحة الوجه و العنق

تشخيص و جراحة الصم و الدوخة

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم أمراض و جراحة الأذن - الأنف و الحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابق

Casablanca, le : ..... 17 JAN. 2020

الدار البيضاء في

M R Bouyamour - M

M.R. - Saphir 1 G

1 sachet / 2xj

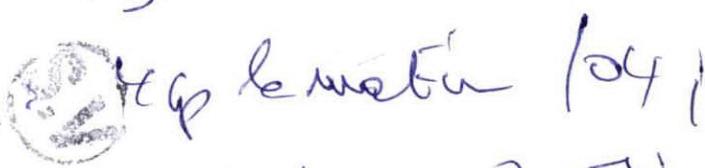


M.R. - Andol 500

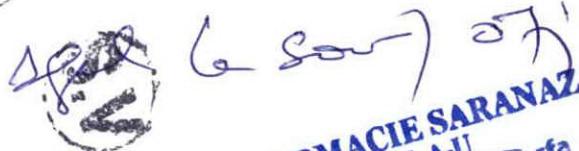
2cp M et S pdt 3 jours



M.R. - Predni 20



M.R. - Oedes 20



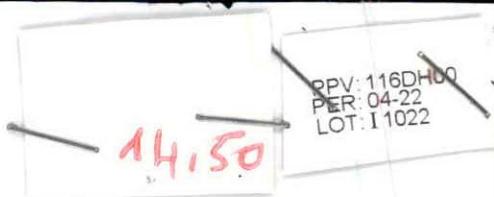
M.R. - Antibio Syntex



221.40

T 8635

235. شارع يعقوب المنصور إقامة الأطفال - شقة 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89  
235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal, App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89



LOT N°:  
UT. AV: 42.722  
PPV: 42.00 DH

42,00

ابيع نصائح الطبيب أو الصيدلي



LOT 181761  
EXP 08/2021  
PPV 30.00DH